



## PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de NORMANDIE

### Renouvellement décennal des conventions « pays d'art et d'histoire »

Pour mémoire : la procédure de renouvellement est lancée deux ans avant l'échéance de la convention en cours.

#### Étapes de la procédure

1. Rencontre préalable entre la collectivité territoriale et la DRAC.
2. Réunion de la commission de coordination (double bilan et perspectives).
3. Délibération communautaire pour engager le renouvellement.
4. Constitution du dossier avec l'appui de la DRAC (correspondant VPAH).
5. Rôle de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture:
  - ✓ en cas de dossier simple (bilan très satisfaisant et projet en phase avec les objectifs du label) : la commission est simplement informée du renouvellement de la convention avant sa signature par les partenaires (collectivité et préfet de région) sauf à ce que les élus demandent expressément à présenter leur bilan et leur nouveau projet à 10 ans devant cette instance ;
  - ✓ en cas de dossier complexe (bilan satisfaisant mais avec un ou plusieurs objectifs non atteints, réajustement du périmètre du label, par exemple) : le dossier est présenté par les élus devant la commission qui émet un avis au préfet de région avant signature de la convention.

#### Contenu du dossier

Il se compose de deux documents : le double bilan et le nouveau projet à dix ans.

##### 1/ le double bilan

Il porte à la fois

- sur la politique menée par la collectivité en termes de qualité architecturale (conservation, gestion, protection et création), urbaine et paysagère sur dix ans (ce bilan est réalisé par la collectivité territoriale) ;

- sur les activités en termes de sensibilisation des habitants, du public jeune et des visiteurs de passage sur le territoire, en faisant état des partenaires locaux autres que la DRAC et des moyens mobilisés (humains, techniques et financiers).

## **2/ le nouveau projet à 10 ans**

Il présente les nouveaux enjeux du territoire, identifiés à la fois à partir de l'analyse critique du double bilan, par rapport aux enjeux prioritaires de la DRAC de Normandie et par rapport aux objectifs politiques globaux de la collectivité dans les domaines de la culture, du patrimoine, de l'urbanisme et de l'éducation artistique et culturelle (jeune public, adultes et publics spécifiques).

### Enjeux prioritaires de la DRAC

- développement de la politique des publics (notamment nouveaux publics) ;
- renforcement de l'équipe de médiation ;
- partenariats avec les autres structures de la collectivité et de la région Normandie dans les domaines d'intervention du label ;
- réalisation ou renouvellement du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine
- développement de la politique d'amélioration du cadre de vie (révision ou création de sites patrimoniaux remarquables, restauration et/ou réhabilitation des édifices protégés ou labellisés, prise en compte de l'architecture et du patrimoine dans les documents d'urbanisme, requalification des entrées de villes ou de bourgs, lutte contre l'étalement urbain, mise en oeuvre d'une politique de qualité paysagère, etc)

### **Contact**

Danièle Moureu, chargée de la valorisation du patrimoine et du développement territorial

[daniele.moureu@culture.gouv.fr](mailto:daniele.moureu@culture.gouv.fr)

02/31/38/39/29